

DP

**Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse**  
Depuis 1963, un point de vue de gauche, réformiste et indépendant  
En continu, avec liens et commentaires, sur [domainepublic.ch](http://domainepublic.ch)

1948

Edition PDF du 19 mars 2012  
Les articles mis en ligne depuis DP 1947 du 12 mars 2012

DOMAINE  
PUBLIC

Dans ce numéro

---

**Le Valais a plus d'un atout (André Gavillet)**

Il n'y a pas que le tourisme. Il faut savoir aussi vendre son eau

---

**Vaud bientôt millionnaire (Albert Tille)**

La démographie c'est aussi de la politique

---

**La législation pénale sur le banc des accusés (Alex Dépraz)**

Pourquoi la répression n'est pas le meilleur moyen de lutter contre les infractions

---

**La réduction de la pauvreté ne se mesure pas seulement au revenu quotidien (Jean-Daniel Delley)**

Un nouvel ouvrage stimulant de l'économiste française Esther Duflou

---

**Se protéger d'une future crise financière (Jean-Pierre Ghelfi)**

Surveillance macroprudentielle, règle Volcker et marché immobilier

# Le Valais a plus d'un atout

André Gavillet • 19 mars 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/20115>

## Il n'y a pas que le tourisme. Il faut savoir aussi vendre son eau

Le décompte des bulletins de vote dans le Valais ne laissait aucun doute. Ce n'était pas, majoritaire, un refus, mais, viscéral, un rejet. Ce canton n'acceptait pas ce qu'il considérait comme une mise sous tutelle. L'initiative de Franz Weber était ressentie comme une atteinte à sa compétence souveraine première.

Voir dans l'acceptation de l'initiative un triomphe de la centralisation, c'est mal interpréter nos institutions. On peut faire remarquer que la double majorité, y compris celle des cantons, est requise – et qu'en l'occurrence elle fut obtenue. Et surtout, une initiative populaire est en elle-même un pouvoir sans limite, sous réserve du droit international et du respect des droits de l'homme. Parler de centralisation, c'est ouvrir un faux débat. La démocratie directe est en soi un plein pouvoir donné au peuple.

Le résultat étant clair, il ne reste qu'à appliquer le droit. L'initiative, sommaire dans sa rédaction, exige une loi qui en précise l'interprétation: la disposition transitoire<sup>2</sup> y fait clairement référence. Les opposants à l'initiative pourraient être tentés par un combat

d'arrière-garde. Car les questions sont multiples. Qu'est-ce qu'une résidence secondaire? Sur quelle base se fait le recensement? Dans quelle catégorie placer la propriété par étage? Difficile de régler ces problèmes dans une loi qui soit adoptée par les deux Chambres dans le délai de *deux ans* imposé par l'initiative. Un référendum serait de surcroît possible, et l'on imagine sans peine le nombre de recours au Tribunal fédéral.

Pour franchir ces obstacles, le Conseil fédéral, d'entente avec les cantons alpins et en associant les initiants, devrait mettre en place une commission<sup>3</sup> chargée d'interpréter l'initiative, dans une période transitoire, jusqu'à ce que les lois spécifiques puissent intégrer ces données nouvelles, expérience faite.

Les cantons alpins, et en premier lieu le Valais, devraient collaborer à ce travail. Ils sont partie à une loyale solidarité confédérale. Le Valais, par exemple, bénéficie très largement de la péréquation financière fédérale. Est incontestée sa responsabilité dans le laisser-faire du développement de la plupart des stations touristiques, là où les télécabines font la loi.

Or, les résidences secondaires ne sont qu'un

aspect de la mutation des cantons alpins. Le problème de l'énergie, la mise hors circuit du nucléaire, valorisent leurs ressources naturelles. Le Valais (pour ce débat, on se limitera à ce canton) n'a pas de pétrole, mais de l'eau que le soleil a gratuitement pompé jusqu'au niveau utile pour la transformer en énergie. Et, contrairement à ce qu'on affirme, l'énergie électrique peut être stockée. Les barrages rendent possible ce stockage qui permet de ne vendre que de l'énergie chère, au tarif des heures de pointe de la consommation. La recherche accrue d'énergies renouvelables, intensifiée par la mise hors service du nucléaire, valorise les ressources naturelles.

A partir de ces données simples, on transpose un peu facilement les propriétaires de l'eau turbinable en émirs des glaciers et les chamois en chameaux. Mais le Valais n'est pas encore le Qatar. Certes, les communes sont propriétaires du droit d'exploiter l'eau. Mais elles n'ont pas toutes accès à la fonte des glaces, les deux tiers seulement. Il serait bon en conséquence que, sous l'égide du canton, tous les Valaisans bénéficient du droit concédé. D'autre part, si les communes concessionnent, elles ne peuvent guère prétendre exploiter elles-

mêmes, elles ne possèdent pas les centrales, ni les lignes de transport.

L'Etat, de son côté, est propriétaire à 100% de l'exploitation de l'eau du Rhône. Mais il est passé le temps où l'on imaginait que seraient construits onze barrages sur son cours jusqu'au Bouveret. L'Etat toutefois s'est mis en situation d'agir en créant en 2004 une société anonyme, les «*Forces motrices valaisannes*». Enfin, les CFF, très tôt, ont su construire le barrage de Barberine devenu, agrandi, le barrage d'Emosson, fournissant du courant aux normes CFF.

Pour que le tableau soit complet, précisons que les concessions actuelles sont valables pour de longues durées: Mauvoisin, 2041; Grande Dixence, 2045. L'Etat est toutefois pressé. En juillet

2011, un groupe d'experts présidé par le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina a déposé un rapport à l'intention du Conseil d'Etat, c'est-à-dire à celle de Jean-Michel Cina qui dirige le DEET (département économie, énergie, territoires). Les trois modèles proposés vont de la concession avec redevance à la cantonalisation. Décision au plus tard en 2013.

Le Valais aura-t-il la force d'affronter les grandes sociétés d'électricité?

Il serait légitime qu'il tire un bénéfice du droit d'eau. Il pourrait, avec les communes, créer un fonds souverain dont les recettes seraient garanties. Il aurait pour mission de développer, de soutenir tout projet «*créatif*» d'intérêt public.

Mais les grandes sociétés d'électricité, presque toutes liées aux pouvoirs publics cantonaux et communaux, interdépendantes, unies dans des *holdings* variées, sont un redoutable pouvoir. Le Valais aura besoin d'alliés pour que soit acceptée au profit du canton fournisseur une redevance qui, en fin de compte, sera payée par les consommateurs des grands centres urbains.

Des résidences secondaires aux kilowatts/heure, le Valais va conduire des négociations essentielles. Elles mettront à l'épreuve les intérêts cantonaux, défendus âprement. Mais c'est aussi l'esprit confédéral qui permettra de trouver solutions et compromis. Il y a un temps pour les coups de gueule et un temps pour la diplomatie.

## Vaud bientôt millionnaire

Albert Tille • 19 mars 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/20105>

### La démographie c'est aussi de la politique

Les Vaudois sont lents, mais la population de leur canton croît rapidement! Pour la seule année 2011, elle a augmenté de 1,9 % ou de 13'500 habitants<sup>4</sup>. C'est supérieur aux prévisions démographiques<sup>5</sup> formulées l'an passé par le service de statistique vaudois. Dans son

scénario le plus élevé, le SCRIS estimait la population cantonale à 987'000 habitants en 2040. Vaud pourrait donc être millionnaire dans 28 ans.

L'accroissement démographique s'accélère, essentiellement à cause de l'immigration, cinq fois plus importante que la hausse naturelle, c'est-à-dire la différence entre les

naissances et les décès. En croissance continue<sup>6</sup>, le canton a connu une évolution spectaculaire depuis une décennie: 100'000 habitants de plus de 2001 à 2011.

Le SCRIS explique évidemment la croissance démographique par la dynamique économique, l'ouverture des frontières avec l'Union européenne mais aussi par l'attrait de

l'EPFL et autres centres de formation.

Logiquement, le taux de population étrangère a progressé à 31% contre de 26,5% en 2001, et ceci malgré un nombre important de naturalisations: 4'246 nouveaux passeports suisses dans le canton en 2011. Ces chiffres alimentent la polémique. Les nationalistes veulent s'extraire de l'Europe en refermant les frontières. Les Verts veulent freiner la croissance. L'économie se félicite du dynamisme cantonal.

Mais tout le monde s'accorde pour reconnaître les inconvénients d'une croissance rapide de la population sans adapter l'accueil par des logements et des moyens de transport en suffisance. Les chiffres du SCRIS montrent que les

régions qui offrent des postes de travail ne parviennent pas à loger les employés. Comme la pénurie d'appartements est généralisée dans l'arc lémanique, la population augmente dans le district d'Aigle et dans le Gros de Vaud. Le diagnostic est clair et les correctifs se mettent en place, mais toujours avec retard. La statistique montre cependant que depuis cinq ans la ville de Lausanne longtemps en stagnation, voire en recul, retrouve une croissance de la population semblable à la moyenne cantonale par un effort de densification.

Le gouvernement vaudois a publié sa stratégie<sup>7</sup> pour produire des logements qui propose un soutien cantonal aux communes, l'ASLOCA a déposé une initiative<sup>8</sup> qui imposerait à chaque

commune une contribution proportionnelle au nombre d'habitants pour construire des logements sociaux. Tout est en discussion. Rien n'est décidé. Le canton a su habilement doper la croissance de son économie (DP 1943<sup>9</sup>). Il s'est montré moins efficace dans l'encouragement à la construction de logements.

Dans son programme de législature 2007-2012, le Conseil d'Etat entendait «*stimuler le développement territorial et réaliser ou soutenir les infrastructures, notamment les transports et le logement*». Le nouveau gouvernement, quelle que soit sa majorité pourrait, sans arrière-pensée, dupliquer cette partie du programme pour la législature qui s'ouvre.

## La législation pénale sur le banc des accusés

Alex Dépraz • 14 mars 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/20075>

### **Pourquoi la répression n'est pas le meilleur moyen de lutter contre les infractions**

L'assassin de la petite Lucie condamné à la prison à vie et à l'internement? Encore insuffisant, c'est l'internement à vie voté par le constituant en 2004 qu'il aurait fallu prononcer. Des amendes d'ordre pour les fumeurs de joints? Décidées

par le Conseil national, elles sont jugées trop laxistes par le syndicat des policiers.

Des jours-amendes au lieu des courtes peines de prison comme le prévoit la révision si décriée du Code pénal entrée en vigueur en 2007? Ils feraient rire les délinquants. Enfin, le contrôle judiciaire de la détention préventive imposé par le nouveau Code de procédure pénale suisse

depuis le 1er janvier 2011? Il empêcherait la police de faire correctement son travail.

On tire à vue sur des législations pénales jugées trop peu sévères pour lutter contre la criminalité.

Plusieurs propositions législatives allant toutes dans le sens d'une plus grande sévérité des peines sont ainsi à l'étude: mise en œuvre de l'imprescriptibilité<sup>20</sup> des

infractions sexuelles contre les enfants au menu de la session parlementaire, ou, au stade de la préparation, harmonisation des peines<sup>21</sup> vers le haut, réintroduction des courtes peines<sup>22</sup> privatives de liberté qui avaient été supprimées lors de l'entrée en vigueur des jours-amendes, mise en œuvre de l'initiative sur le renvoi des criminels étrangers et mesures visant à interdire aux délinquants sexuels d'exercer une profession<sup>23</sup> en lien avec les enfants. Un activisme législatif rarement atteint qui met en péril la sécurité du droit.

Le discours politique se fait presque unanime: les voix critiques à l'égard de la politique du tout répressif ont quasiment disparu à droite avec la retraite politique de Dick Marty, pourtant ancien procureur. Et la gauche peine à faire entendre une petite musique différente sur ces questions.

Pourtant, rappeler que prononcer des peines sévères ne permet pas de faire reculer la criminalité n'est pas faire preuve d'angélisme. C'est la conclusion à laquelle arrive la plupart des criminologues. L'exemple type est la peine de mort: dans les Etats qui la connaissent, les crimes pour lesquels elle est prévue ne sont pas moins nombreux. Il en va de même de la prison: c'est un moyen relativement efficace pour éloigner – temporairement même si

pour une longue durée – certaines personnes de la société et éviter qu'elles commettent des infractions pendant le laps de temps où elles sont enfermées. L'enfermement est en revanche une politique très coûteuse et peu efficace pour dissuader d'autres personnes de commettre des infractions (en terme technique, prévention générale ou dans le langage de la rue, la peur du gendarme) ou pour décourager les délinquants de recommencer (prévention spéciale).

Plus que la sévérité de la peine, c'est sa certitude et sa célérité qui sont importantes pour la majorité des infractions. Autrement dit, un bon législateur devrait aussi veiller à ce que la législation qu'il met en place puisse effectivement être appliquée sur le terrain par la police et par la justice. Tel n'est pas le cas actuellement de la répression de la consommation de cannabis: les cas sont si nombreux que la procédure «*ordinaire*» avec son cortège d'auditions, de rapports et d'audiences est trop lourde. Certaines autorités cantonales avaient choisi la tolérance pour éviter de surcharger la chaîne pénale. Il en irait différemment avec la procédure de l'amende d'ordre dont l'application est jusqu'ici limitée à certaines infractions au code de la route mais que le Conseil national voudrait étendre à la «*fumette*». La sévérité de

la sanction sera peut-être moindre ou ressentie comme telle en raison de la suppression du passage obligatoire devant un juge, mais la certitude de la sanction va augmenter.

La répression a un défaut majeur: elle apporte une réponse identique – la sanction – sous une même forme – amende ou prison – pour lutter contre les *dealers*, les chauffards, les criminels en col blanc, les cambrioleurs et les auteurs de violence conjugales qui sont visiblement des gens très différents.

Pourtant, la sanction serait beaucoup plus efficace si elle était adaptée à l'auteur de l'infraction. Mais, notre droit pénal reste très schématique et ne connaît guère d'autres modes de sanction que la contrainte par corps (la peine privative de liberté) ou celle par le porte-monnaie (la peine pécuniaire). L'exécution des peines est historiquement plus souple: l'administration située au bout de la chaîne (dont ne sont plus pourvus les prisonniers heureusement) doit, elle, trouver des solutions concrètes. Et donc innover. C'est de là que viennent les «*sanctions alternatives*» comme le travail d'intérêt général ou les arrêts domiciliaires avec port d'un dispositif de géolocalisation.

Réclamée à cor et à cri par la droite et amorcée par le Conseil fédéral, la réintroduction des courtes

peines privatives de liberté risque ainsi d'aboutir à des effets absurdes. La délinquance de masse n'est pas constituée par les *dealers* ou les cambrioleurs mais surtout par les auteurs d'infractions à la loi sur la circulation routière. Les procureurs et les tribunaux risquent donc de devoir envoyer en prison celles et ceux qui ont un peu trop appuyé sur le champignon ou forcé sur l'apéro – soit le plus souvent M. et Mme Tout-le-monde – là où jusqu'ici la justice pouvait se contenter d'une amende en fonction du revenu (système des jours-amendes). Vous avez dit progrès?

Mais nous n'avons encore vu le problème que par un bout de la lorgnette. Le mauvais. S'il y a sanction, c'est qu'il y a eu infraction. Or, une bonne politique pénale devrait surtout servir à éviter les crimes! Et sanctionner les criminels n'y contribue pas de manière déterminante.

Lutter contre la délinquance passe surtout par des moyens permettant d'agir sur les causes des comportements déviants. Loin d'une utopie, il ne s'agit que d'un rappel des recettes déjà préconisées par Cesare Beccaria<sup>24</sup>, l'inventeur du droit pénal moderne au 18e siècle.

S'attaquer aux racines du mal n'a souvent rien d'une sinécure. Et l'on doit se garder de sombrer dans des déterminismes. Il ne s'agit

pas de détecter qui deviendra un tueur en série même si la neurologie, encore à ses balbutiements, permettra peut-être des progrès dans ce domaine. Dans d'autres domaines, comme la circulation routière, les causes des infractions sont en revanche bien connues. Les conséquences pour la société ne sont pas moins graves: les morts sur la route sont autrement plus nombreux que les victimes de meurtre.

Ainsi, des mesures techniques relativement simples auraient sans aucun doute pour effet d'éviter nombre d'accidents causés par des infractions routières chaque année. En France, des éthylotests anti-démarrage équipent ainsi tous les autocars depuis le 1er janvier 2010. Mais Nicolas Sarkozy s'est contenté d'exiger des automobilistes qu'ils aient un éthylotest dans leur véhicule<sup>25</sup>

Nous avons déjà évoqué la lutte contre les produits stupéfiants. Il est probable que l'introduction du système d'amende d'ordre améliorera un peu la certitude de la peine et donc l'efficacité de la sanction. Mais, il est très peu probable qu'il décourage la majorité des quelque 150'000 consommateurs réguliers de cannabis. La lutte contre la drogue est une question de santé publique. Il est probable que les objectifs poursuivis, préserver la population des effets néfastes des stupéfiants et en limiter la consommation, seraient

mieux à même d'être atteints si l'on choisissait de légaliser ces produits, d'en réglementer strictement l'usage et d'en prévenir les risques. Une rapport de la Commission mondiale sur la politique contre la drogue<sup>26</sup> l'a mis en évidence: la répression du trafic de stupéfiants, qui mobilise une part très importante des ressources de la chaîne pénale, est extrêmement coûteuse et n'aboutit pas à des résultats convaincants.

Une autre méthode peu évoquée mais diablement efficace pour lutter contre la délinquance consiste simplement à diminuer ou à supprimer les occasions de passer à l'acte. Ainsi, la diminution du nombre des cambriolages ces dernières années est à mettre en relation avec le développement des systèmes d'alarme ainsi qu'une plus grande vigilance des habitants et des voisins. Le vol des porte-monnaie diminuera drastiquement le jour prochain où nous paierons avec notre téléphone portable et où l'argent liquide en circulation diminuera. Un aménagement urbain mieux pensé peut éviter les agressions dans les endroits à l'abri des regards.

La politique du bâton a donc ses limites. Et ses conséquences : plutôt que de suivre le conseil de Victor Hugo, nous n'ouvrons pas des écoles mais des prisons supplémentaires!

# Se protéger d'une future crise financière

Jean-Pierre Ghelfi • 16 mars 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/20082>

## Surveillance macroprudentielle, règle Volcker et marché immobilier

Le département fédéral des finances a publié la semaine dernière un rapport<sup>15</sup> émanant du groupe de travail «*stabilité financière*» sur «*la surveillance macroprudentielle en Suisse*».

Bien que la question de l'endettement hypothécaire dans notre pays ne soit traitée que marginalement dans ce texte de quinze pages, c'est pratiquement ce seul aspect qui a retenu l'attention des médias et des milieux immobiliers.

Ce rapport mérite pourtant une analyse approfondie. Commençons par le situer dans son contexte.

La crise financière de 2008-2009 a eu des répercussions extrêmement graves. Beaucoup de pays ne s'en sont pas encore remis. A certains égards, la crise de la dette dans la zone euro en est un sous-produit. L'intervention en catastrophe des banques centrales a écarté le pire, en évitant qu'une crise financière se transforme en une crise économique et sociale majeure. Il ne faudrait pas croire pour autant que

l'affaire est réglée. Les injections massives de liquidités par les banques centrales ont commencé en 2008, mais elles se poursuivent. Le marché interbancaire (DP 1946<sup>16</sup>) ne fonctionne toujours pas de manière satisfaisante. En attestent les attributions par la Banque centrale européenne, en décembre et en mars, d'environ mille milliards d'euros de prêts à trois ans au taux d'intérêt particulièrement généreux de 1%, à plusieurs centaines de banques.

Parallèlement aux interventions des banques centrales, les gouvernements ont accordé des prêts ou pris des participations dans des instituts financiers menacés de faillite pour des centaines de milliards de francs. Cet argent public est celui des contribuables. La question à douze zéros est donc de déterminer ce qui peut et doit être fait pour éviter qu'un tel scénario ne se reproduise. Différentes instances internationales travaillent sur ces questions, en particulier la Banque des règlements internationaux (BRI) et le Conseil de stabilité financière (CSF). Les gouvernements sont chargés de transposer leurs recommandations dans leur législation nationale. Ce qu'ils ont commencé de faire avec plus ou moins de célérité et

de conviction.

## L'intégrité du système financier

En Suisse, la mesure la plus significative découle du rapport «*too big to fail*»<sup>17</sup> dont les conclusions, approuvées par les Chambres fédérales en septembre 2011, ont été mises en vigueur par le Conseil fédéral<sup>18</sup> au 1er mars 2012. Les deux grandes banques devront progressivement accroître leurs fonds propres dans une proportion significativement supérieure à celle recommandée par les instances internationales (dans le jargon bancaire: «*Bâle III*»).

De son côté, la Finma a procédé à différentes mesures pour améliorer la surveillance prudentielle qu'elle exerce sur les instituts financiers (banques et assurances) et pour relever la part minimale de fonds propres dont ils doivent disposer pour couvrir leurs prêts et leurs engagements.

Est-ce que cet ensemble de modifications de la régulation est suffisant pour se protéger, autant que faire se peut, d'une future crise? C'est la question examinée par le groupe de travail sur la «*surveillance macroprudentielle*». Notion par laquelle il faut comprendre la stabilité et

l'intégrité de l'ensemble du système financier. *«Les instruments macroprudentiels, dit son rapport, comprennent, d'une part, des outils anticycliques limitant la formation ou la disparition brutale de risques systémiques au fil du temps et, d'autre part, des instruments structurels qui, par exemple, restreignent les concentrations de risques dans le secteur financier et augmentent la capacité de résistance des acteurs du marché financier».*

Concrètement, le groupe de travail identifie trois secteurs où des changements sont nécessaires pour améliorer la surveillance macroprudentielle: un accès direct de la Banque nationale auprès des instituts comportant un risque systémique (typiquement les deux grandes banques) pour recueillir des informations pertinentes; l'introduction d'un volant anticyclique conduisant les instituts à constituer un surplus de fonds propres en période favorable, qui peut être libéré lors de retournements de la conjoncture; des modifications dans le domaine de la couverture des crédits hypothécaires, en relevant la part de fonds propres dont doivent disposer les instituts pour couvrir leurs prêts et en changeant la pratique fiscale (suppression conjointe de

l'imposition de la valeur locative et de la déduction des intérêts passifs).

### **Le nez sur le guidon**

C'est ce dernier point qui a créé quelque émoi. A tort. Sous l'angle de la stabilité du système financier dans son ensemble, il est évident que le marché hypothécaire helvétique comporte un risque systémique. La dette hypothécaire est évaluée à 800 milliards de francs – en gros 100'000 francs par habitant. L'explosion de la dernière bulle immobilière, il y a une vingtaine d'années, a occasionné des pertes d'une soixantaine de milliards de francs pour les banques et coïncidé avec la plus longue récession de l'économie suisse depuis la crise des années trente. A moins d'avoir la mémoire très courte et le nez sur le guidon, il faut bien se préoccuper des mesures souhaitables pour éviter de récidiver.

Actuellement, le marché immobilier est confronté à deux risques : la hausse de ses prix et le niveau particulièrement bas des taux d'intérêt. Selon différentes évaluations, un cinquième des ménages propriétaires d'un logement ne disposerait pas des ressources nécessaires pour payer la charge d'intérêts si les taux remontaient à 3%. Hypothèse nullement saugrenue au vu du potentiel d'inflation

résultant des abondantes liquidités générées par les banques centrales pour lutter contre la crise et stabiliser les marchés financiers. Certes, la majorité des prêts hypothécaires sont désormais conclus à taux fixe pour une durée moyenne de l'ordre de cinq ans, de sorte qu'une remontée des taux d'intérêt aurait peu d'effets immédiats. Mais reporter le problème n'est pas le résoudre.

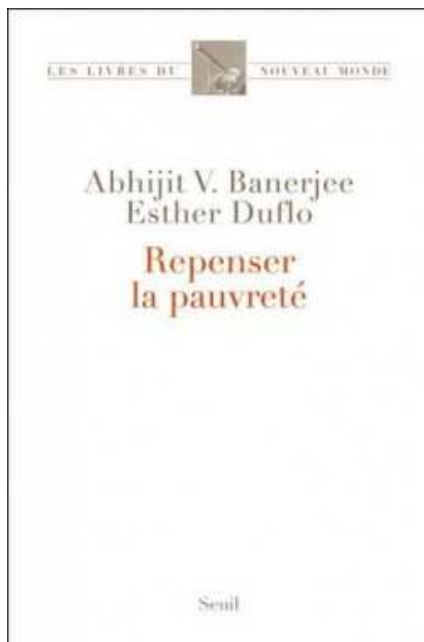
Un rapport est tout aussi intéressant par ce qu'il tait que par ce qu'il contient. C'est le cas ici aussi. Le thème de la séparation des instituts financiers entre banques de dépôts et banques d'investissements (*«règle Volcker»*<sup>19</sup> introduite dans la législation américaine et envisagée en Grande-Bretagne) n'est pas abordé. Pourtant, à n'en pas douter, l'intégrité du système financier helvétique serait singulièrement mieux assurée si cette distinction était introduite.

En dépit des risques systémiques que peuvent faire courir l'existence de deux grandes banques à l'ensemble de l'économie suisse, les autorités fédérales refusent de franchir ce pas. Elles préfèrent tenter de contenir les risques et d'en limiter les conséquences négatives potentielles plutôt que de chercher à en éliminer la cause.



# La réduction de la pauvreté ne se mesure pas seulement au revenu quotidien

Jean-Daniel Delley • 17 mars 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/20089>



## Un nouvel ouvrage stimulant de l'économiste française Esther Duflo

L'extrême pauvreté a baissé de moitié en vingt ans. C'est la Banque mondiale<sup>10</sup> qui l'affirme, chiffres à l'appui. Et cette évolution positive ne s'observe pas qu'en Asie, favorisée par la forte croissance de l'économie chinoise, mais sur tous les continents. Ainsi l'un des «Objectifs du Millénaire»<sup>11</sup> – réduire de moitié l'extrême pauvreté d'ici 2015 dans les pays en développement – aurait déjà été atteint, notamment grâce à une croissance économique soutenue.

L'extrême pauvreté commence avec un revenu quotidien inférieur à 1,25 dollar. Et c'est bien dans cette traduction monétaire de la

pauvreté que réside la difficulté. Commentant cette information sur le site InfoSperber<sup>12</sup>, Urs P. Gasche rappelle que bon nombre des habitants les plus pauvres de la planète ne pratiquent pas ou marginalement seulement une économie monétaire. Ils ne disposent pas d'argent pour couvrir leurs besoins de base; ils cultivent ce qu'ils mangent, construisent leur logement et fabriquent leurs habits. Pour le surplus, ils pratiquent le troc.

Cette autosuffisance de bas niveau serait mise en danger par l'économie globalisée, accusait en 1988 déjà l'économiste britannique Teddy Goldsmith, en pointant du doigt la croissance économique, selon lui cause première de la pauvreté. Le paradoxe n'est qu'apparent. Dans la mesure où les sols fertiles sont de plus en plus consacrés à l'agriculture d'exportation, les paysans deviennent travailleurs agricoles, manœuvres ou chômeurs dans les centres urbains et donc dépendants d'un revenu monétaire. Par ailleurs le PIB par habitant n'est de loin pas toujours corrélé avec l'indice de développement humain<sup>13</sup>.

Dirigisme économique ou libre marché, accroissement de l'aide publique au

développement ou désengagement des pays riches: on connaît les grandes alternatives qui opposent les experts de la lutte contre la pauvreté.

Si vous êtes lassés de ces disputes qui relèvent d'abord du débat idéologique, vous apprécierez le dernier ouvrage d'Esther Duflo<sup>14</sup> en collaboration avec Abhijit Banerjee. Loin des partis pris et des généralisations abusives, les auteurs affrontent la pauvreté sur le terrain. Avant de proposer des remèdes, ils cherchent à comprendre le comportement des pauvres, leurs motivations.

Leur laboratoire d'action contre la pauvreté à Boston dispose de succursales sur tous les continents, d'où sont menées des enquêtes de proximité, expérimentées et évaluées des solutions. Non pas d'ambitieux et coûteux programmes, mais des mesures simples et efficaces parce qu'elles prennent en compte les besoins exprimés par les bénéficiaires: «*Si nous refusons de céder à la pensée paresseuse et stéréotypée qui consiste à réduire tous les problèmes à un ensemble de principes généraux, si nous prêtons l'oreille à ce que les pauvres ont à nous dire et si nous nous efforçons de*

*comprendre la logique de leurs choix, si nous acceptons l'éventualité de l'erreur et si nous soumettons toutes les idées, y compris celles qui*

*semblent de bon sens, à une évaluation empirique rigoureuse, alors nous pourrions non seulement constituer une boîte à outils*

*de politiques efficaces mais également mieux comprendre les façons de vivre des pauvres».*

**Ce journal et le site sont publiés par la SA des éditions Domaine Public**

P.A. Alex Dépraz - Chemin de Chandieu 10 - CH 1006 Lausanne - CP 10-15527-9 Lausanne

## Liens

1. <http://www.domainepublic.ch/pages/1948#>
2. <http://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis345t.html>
3. [http://www.admin.ch/aktuell/00089/index.html?lang=fr&print\\_style=yes&msg-id=43775](http://www.admin.ch/aktuell/00089/index.html?lang=fr&print_style=yes&msg-id=43775)
4. [http://www.scris.vd.ch//Data\\_Dir/ElementsDir/7323/2/F/Flash-population\\_2011.pdf](http://www.scris.vd.ch//Data_Dir/ElementsDir/7323/2/F/Flash-population_2011.pdf)
5. <http://www.scris.vd.ch/Default.aspx?DomID=36>
6. <http://www.vd.ch/fr/themes/territoire/amenagement/observatoire-du-territoire/population/vaud-et-suisse/>
7. <http://www.vd.ch/themes/vie-privee/logement/>
8. <http://www.asloca.ch/asloca-vaud?q=node/226>
9. <http://www.domainepublic.ch/articles/19748>
10. <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/ACCUEILEXTN/NEWSFRENCH/0,,contentMDK:23130122%7EmenuPK:51200699%7EpagePK:34370%7EpiPK:34424%7EtheSit>
11. <http://www.app.collinsindicate.com/mdg/en/fr/>
12. <http://www.infosperber.ch/Artikel/Politik/Die-NZZ-hat-beschränkte-Ahnung-von-Armut-und-Elend>
13. <http://hdr.undp.org/fr/statistiques/acceder/>
14. <http://www.seuil.com/livre-9782021005547.htm>
15. <http://www.efd.admin.ch/dokumentation/medieninformationen/00467/index.html?lang=fr&msg-id=43729>
16. <http://www.domainepublic.ch/articles/19911>
17. <http://www.sif.admin.ch/dokumentation/00514/00519/00592/index.html?lang=fr>
18. <http://www.efd.admin.ch/00468/index.html?lang=fr&msg-id=43419>
19. [http://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A8gle\\_Volcker](http://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A8gle_Volcker)
20. <http://www.bj.admin.ch/content/bj/fr/home/themen/kriminalitaet/gesetzgebung/unverjaehrbarkeit.html>
21. <http://www.bj.admin.ch/content/bj/fr/home/themen/sicherheit/gesetzgebung/strafrahmenharmonisierung.html>
22. <http://www.bj.admin.ch/content/bj/fr/home/themen/sicherheit/gesetzgebung/sanktionensystem.html>
23. <http://www.bj.admin.ch/content/bj/fr/home/themen/kriminalitaet/gesetzgebung/berufsverbot.html>
24. [http://fr.wikipedia.org/wiki/Cesare\\_Beccaria](http://fr.wikipedia.org/wiki/Cesare_Beccaria)
25. [http://www.lemonde.fr/societe/article/2012/03/01/ethylotest-obligatoire-dans-les-voitures-a-partir-du-1er-juillet-2012\\_1650002\\_3224.html](http://www.lemonde.fr/societe/article/2012/03/01/ethylotest-obligatoire-dans-les-voitures-a-partir-du-1er-juillet-2012_1650002_3224.html)
26. [http://www.swissinfo.ch/fre/politique\\_suisse/Guerre\\_contre\\_la\\_drogue\\_un\\_constat\\_d\\_echec.html?cid=30716506](http://www.swissinfo.ch/fre/politique_suisse/Guerre_contre_la_drogue_un_constat_d_echec.html?cid=30716506)